



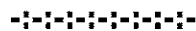
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN

SEANCE DU 8 MARS 2010

DELIBERATION N°2010-06 DU COMITE SYNDICAL

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE RESSOURCES TIC DÉDIÉ AUX ENTREPRISES



VU, le code général des collectivités territoriales ;

VU, le rapport n° 3 de Monsieur le Président du Syndicat mixte.

Le comité syndical légalement convoqué le 26 Février 2010, s'est réuni en séance publique à Nevers, le 8 mars 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT,
Lucien LARIVE,
Constantin RODRIGUEZ
Jacques LEGRAIN,
Thierry FLANDIN,

Florence OMBRET,
Pascal REUILLARD,
Jean-Pierre DEVILLECHAISE,
Jean-François JONDEAU,
Gilles BERTRAND,

M. CHARAUDIE et Mme Fontaine, sans voie délibérative.

Monsieur Lucien LARIVE est désigné secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Adhère à l'association « Cybermassif » et prélèvera les sommes nécessaires à l'adhésion comme à la mise en place du Centre de Ressources sur le budget du Syndicat Mixte Niverlan,
- Autorise le Président du Syndicat mixte Niverlan à demander les subventions nécessaires à la création d'un Centre de Ressources, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE 20 MAR. 2010

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/03/2010
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/03/2010

Pour copie conforme



- Le 08/03/2010

JEAN LOUIS ROLLOT, PRESIDENT
SMO NIVERLAN